



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 37
Hebdos régionaux de la Capitale-Nationale

Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 22 JANVIER 2013

Québec, le 8 janvier 2013 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par Denis Bergeron qui est secondé par le commissaire Joseph Zayed, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim* par Société Hydro-Canyon Saint-Joachim inc. L'audience publique aura lieu à compter du **mardi 22 janvier 2013 à 19 h** et se tiendra à la salle Suroît du **Château Mont-Sainte-Anne, situé au 500, boulevard du Beau-Pré à Beaupré**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission. Elles seront diffusées en mode audio en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 20 février 2013, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 13 mai 2013, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population à la **Bibliothèque La Plume d'Oie, 11298, rue de La Salle à Beaupré**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

Le projet

La Société Hydro-Canyon Saint-Joachim souhaite réaliser l'aménagement d'une mini-centrale hydroélectrique de 23,2 MW sur la rivière Sainte-Anne. Les terres visées par cet aménagement sont de tenure privée et sont situées à environ 5,7 km en amont de l'embouchure de la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim.

Le projet consisterait à construire une mini-centrale au fil de l'eau, un poste de départ, un déversoir, un évacuateur de crues, une prise d'eau, une galerie d'amenée et un canal de fuite. Ces infrastructures nécessiteraient la construction de deux segments de route (560 m et 600 m) avec la mise en place de ponceaux, des travaux de déboisement sur une superficie de 2,3 ha, des travaux de dynamitage, d'excavation et de remblayage. Le coût du projet est estimé à 62,8 M\$ et la mise en service est prévue pour le 1^{er} juin 2014.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec Luc Nolet, conseiller en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : hydrocanyon-saint-joachim@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Baril, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le *Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim*.